



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 octobre 2017
Français
Original : arabe

Lettres identiques datées du 27 septembre 2017, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je souhaite vous faire part des observations qu'inspire à la République arabe syrienne le quarante-troisième rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015) et 2332 (2016) du Conseil de sécurité (S/2017/794).

Le Gouvernement syrien rappelle à nouveau les préoccupations qu'il avait soulevées à la suite des rapports du Secrétaire général sur l'application des résolutions susmentionnées du Conseil. Les auteurs des rapports doivent y donner suite avec le plus grand sérieux s'ils veulent se distancer de la manière politisée dont les rapports antérieurs ont été établis et en élaborer un qui évoque la réalité de la situation humanitaire en République arabe syrienne de façon objective, professionnelle et crédible.

Le Gouvernement souligne que la coalition internationale doit immédiatement cesser l'ensemble des massacres, des actes de destruction et des violations du droit international, du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme qu'elle commet sous prétexte de lutter contre le terrorisme, car il s'agit là de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. On dénombre plusieurs milliers de morts parmi les civils syriens et les dégâts aux infrastructures sont d'une telle ampleur qu'il est impossible de les évaluer pour l'heure. Le Gouvernement souligne également que les forces du régime turques doivent cesser leurs atteintes à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'unité de la Syrie et demande au Conseil de sécurité de remplir ses responsabilités à cet égard.

La République arabe syrienne souligne que si les donateurs s'acquittaient des promesses de dons qu'ils avaient faites aux conférences organisées à cet effet, cela permettrait d'améliorer considérablement l'acheminement de l'aide humanitaire aux civils syriens dans le besoin, de reconstruire les infrastructures et d'aider les personnes déplacées à réintégrer leurs foyers et l'État à rétablir la sécurité et la stabilité. Le Gouvernement rappelle que les conditions politiques imposées par certains États au financement de l'action humanitaire en Syrie est contraire ces principes et porte atteinte au rôle de l'ONU dans ce domaine.

Le Gouvernement souligne que l'ONU et ses États Membres doivent respecter pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays, cesser de soutenir le terrorisme et les groupes terroristes armés et s'abstenir de recourir à des appellations comme « opposition armée non étatique » et « opposition armée

* Nouveau tirage pour raisons techniques (le 10 octobre 2017).



modérée », qui confèreraient à ces groupes une sorte de légitimité. Ils ne doivent pas céder aux demandes faites par des acteurs comme « les autorités locales » mentionnées par les auteurs du rapport, ou prendre des mesures susceptibles d'être interprétées, quelles que soient les circonstances, comme une reconnaissance de ces acteurs. Cela irait à l'encontre de toutes les résolutions du Conseil de sécurité qui réaffirment l'intégrité territoriale de la Syrie et l'unité de son peuple.

Le Gouvernement rappelle une fois encore le rôle central que jouent l'État et ses institutions dans la fourniture de services aux civils, dans les secteurs contrôlés tant par les autorités que par les groupes armés, ou encore dans la facilitation des activités des organisations internationales sur le plan humanitaire. Cela vient s'ajouter à l'action qu'il mène avec ses alliés pour contrer le terrorisme, qui a dans une vaste mesure amélioré l'accès humanitaire, rétabli la sécurité et la stabilité et aidé les déplacés à réintégrer bon nombre de secteurs.

Le Gouvernement que les fonctionnaires du Secrétariat continuent d'utiliser à l'envi l'expression « zones assiégées », et de fournir des informations fallacieuses à cet égard pour l'accuser de négligence à dessein. Il s'étonne que les fonctionnaires du Secrétariat évoquent le siège auquel sont soumis les habitants de Raqqa et leur utilisation comme boucliers humains par Daech, tout en omettant de mentionner que dans d'autres secteurs, des groupes armés assiègent des civils et s'en servent comme boucliers ou encore que des terroristes de Daech, de l'Organisation de libération du Levant (anciennement Front Nosra) et d'autres assiègent des zones comme la ville de Deïr el-Zor, les localités de Fouaa et de Kafraya, la Ghouta orientale ou Edleb.

Le Gouvernement estime que l'ONU doit cesser de passer sous silence les conséquences catastrophiques qu'ont sur le peuple syrien, d'un point de vue économique, social, humanitaire et sanitaire, les mesures économiques coercitives imposées unilatéralement par l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique et d'autres pays. Il demande une fois encore la levée immédiate de ces mesures qui sont contraires au droit international et à la Charte des Nations Unies.

Le Gouvernement souligne qu'à ce jour, il a approuvé neuf demandes individuelles présentées par l'Organisation mondiale de la Santé en vue de l'acheminement d'une aide médicale dans divers secteurs de Syrie et non cinq, comme indiqué dans le rapport¹.

Le rapport continue de se fier à des sources qui ne sont pas crédibles et cite en vain des chiffres et des statistiques inexacts s'agissant de la délivrance de permis d'entrée et de visas, alors que les hauts fonctionnaires de l'ONU ont salué le Gouvernement syrien pour les efforts qu'il a faits et sa coopération à cet égard.

Le Gouvernement dénonce le fait que le Secrétariat se félicite constamment de l'acheminement de l'aide à travers la frontière et souligne combien elle est inefficace, étant donné qu'elle tombe, en majeure partie, aux mains des groupes terroristes armés déployés dans les zones ciblées. Le Gouvernement réaffirme que le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne ne peut pas s'assurer que l'aide acheminée à travers la frontière parvient aux personnes qui en ont réellement besoin. Il rappelle que c'est par les points de passage de Bab el-Haoua, Bab el-Salamé et Ramta que transitent les armes, le matériel et les

¹ Demandes de l'OMS qui ont été approuvées : des médicaments contre la tuberculose pour la Ghouta orientale (Rif-Damas); une aide médicale pour Deïr el-Zor; une aide médicale pour Adra el-Oummalié, la banlieue Assad, Deïr Ali, Jabal el-Ouard, Manin, Qastal, Badda, Raouda, Saassaa, Talfita et Bloudan (Rif-Damas); une aide médicale pour Mseïmé, Qnaïyé et Khabab à Deraa; une aide médicale pour pour Qadsayya, Wadi Barada et Aïn el-Fijé à Rif-Damas; une aide médicale pour la Ghouta orientale (Rif-Damas); une aide médicale pour Mayadin à Deïr el-Zor; une aide médicale pour Aïn el-Arab à Alep; des séances de dialyse à Douma (Rif-Damas); et une aide médicale pour la Ghouta à Rif-Damas.

munitions destinés à des groupes terroristes armés en Syrie. Il dénonce par conséquent avec force le favoritisme constant dont font preuve les auteurs du rapport à l'égard de la Turquie et de la Jordanie lorsqu'ils évoquent l'acheminement de l'aide à travers la frontière. Il rappelle également que le Croissant-Rouge arabe syrien est disposé à surveiller l'acheminement de l'aide humanitaire aux personnes qui en ont besoin, mais que le Secrétariat avait rejeté cette proposition par le passé.

Le Gouvernement rejette catégoriquement les efforts faits pour contourner le mandat énoncé dans la résolution 2165 (2014) du Conseil de sécurité. Le point de passage de Fich Khabour dans la province de Hassaké n'est pas mentionné dans cette résolution. Par conséquent, le Gouvernement rejette tout effort fait par l'ONU ou d'autres organisations internationales pour acheminer une assistance par ce point de passage ou tout autre point de passage illégal.

Le Gouvernement énonce encore une fois sa position à l'égard de la Cour pénale internationale et les appels lancés pour déférer la situation en Syrie à cette cour, et souligne qu'elle n'a pas la compétence nécessaire, a perdu toute crédibilité et est devenue un instrument politique aux mains de certaines parties qui veulent s'en prendre à certains États à des fins méprisables, qui n'ont rien à voir avec les exigences de la justice. Le Gouvernement réaffirme également la teneur de la lettre datée du 20 février 2017 qu'il avait adressée au Secrétaire général (A/71/799) au sujet des graves irrégularités dans la résolution de l'Assemblée générale portant création du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables.

Le Gouvernement rappelle sa position de longue date, à savoir que pour régler la crise en Syrie, il faut une solution politique fondée sur un dialogue intersyrien et sous direction syrienne, sans ingérence extérieure et sans conditions préalables. Il rappelle que, pour aboutir, toute démarche politique et toute amélioration sensible de la situation humanitaire dépendront avant tout de l'instauration d'un climat propice à un engagement sérieux international et régional en faveur de la lutte contre le terrorisme en Syrie, qui ne soit pas politisé, ainsi que de la levée immédiate des mesures coercitives économiques imposées au peuple syrien. Le Gouvernement a joué un rôle constructif dans le succès des réunions d'Astana et de Genève.

Le Gouvernement demande une fois encore au Conseil de sécurité d'amener les États qui soutiennent et financent les groupes terroristes armés de s'abstenir de le faire, en application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur la lutte contre le terrorisme et le financement du terrorisme, tout particulièrement les résolutions 2170 (2014), 2178 (2014), 2199 (2015) et 2253 (2015). Le respect de ces résolutions et l'application de leurs dispositions sont la clef pour régler la situation en Syrie et acheminer une quantité sans précédent d'aide humanitaire à ceux qui en ont besoin.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Bashar **Ja'afari**